

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 6 février 2017 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Chantal Dufour	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Six personnes assistent à la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso.2017-26

Il est proposé par Réjean Albert appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

3.ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2017

Réso 2017-27

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 10 janvier 2017.

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23-24 JANVIER 2017 SPÉCIALES

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 23-24 janvier 2017 spécial.

ADOPTÉE

4.ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

Réso 2017-28

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 5 décembre 2016.

ADOPTÉE

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso. 2017-29

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 55 094.66\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

ADOPTÉE

6. AFFAIRES MUNICIPALES

a) Demande soumissions édifice municipal Phase 1

Réso 2017-30

Attendu que nous ferons des rénovations à l'édifice municipal et que nous devons faire des demandes de soumissions, il est proposé par Fernand Albert et secondé par Chantal Dufour et résolu unanimement de commencer le processus immédiatement et de demander à M. Jean-Jacques Bonenfant de faire les démarches.

ADOPTÉE

b) Avis de Motion règlement 214 règlement emprunt

Réso 2017-31

**Avis de motion
Municipalité Lejeune**

Un projet de règlement 214 autorisant un règlement d'emprunt, pour la rénovation de l'édifice municipale au montant restant de la TECQ.

AVIS DE MOTION

Le conseiller de la MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE, monsieur Fernand Albert donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement autorisant un règlement d'emprunt pour la rénovation de l'édifice municipale.

Donné à La Municipalité de Lejeune ce 6 février 2017

Pierre Daigneault

ADOPTÉE

c) Appui MRC. Pour projet d'étude, incendie.

Réso 2017-32

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE
Résolution 2017-32**

**ATTRIBUTION DU MANDAT À LA MRC
TÉMISCOUATA DE PRÉSENTER UN PROJET
D'ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN
COMMUN D'UNE PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE
L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a mis en place un plan d'action ministériel qui propose des actions pour encourager les regroupements à géométrie variable de services de sécurité incendie dans le but de mieux répondre aux situations et aux particularités locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique, conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soutient la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie par une aide financière qui représente 50% des dépenses admissibles pour une somme maximale de 35 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités plaide pour que les MRC soient au cœur de la réorganisation de l'offre municipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité n'engage pas la municipalité à mettre en œuvre les recommandations éventuelles de ladite étude;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Chantal Dufour
Appuyé par Marguerite Albert
Et résolu à l'unanimité des membres**

Que la municipalité de Lejeune mandate la MRC Témiscouata afin de présenter un projet d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.

ADOPTÉE

d) UPA demande d'appui pour taxe agricole

Réglé avec le gouvernement avant la séance.

e) Québec en santé

**Résolution du conseil de la Municipalité de Lejeune,
Témiscouata**

Réso 2017-33

6 Février 2017

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de

marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par Chantal Dufour et appuyé par Réjean Albert

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la **mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
3. D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

f) Stérilisation canine et féline

Réso 2017-34

Considérant le fait que le Québec connaît un sérieux problème de surpopulation canine pour certaines races dont les pitbulls, labradors, bergers, huskies, etc., dont la progéniture se retrouve trop souvent dans les fourrières municipales,

Considérant le fait que la surpopulation féline est encore pire que la surpopulation canine à cause des chats errants, et que par conséquent, il y a 3 à 4 fois plus de chats que de chiens dans les fourrières partout au Québec,

Considérant le fait que ces surpopulations canines et félines sont en grande partie dues au fait que les cliniques vétérinaires ne sont pas toutes facilement accessibles partout au Québec,

Considérant le fait que lorsqu'elles le sont, les frais de stérilisation pour un chien et pour un chat sont souvent considérés trop dispendieux pour la plupart des citoyens,

Considérant le fait que cela a souvent un effet dissuasif sur ces derniers, qui laissent alors leur chien ou leur chat se reproduire, et que les petits ne trouvent pas toujours preneurs,

Considérant que certains citoyens à faible revenu sont dans l'incapacité de faire stériliser leur chien ou leur chat, non par manque de volonté, mais simplement parce qu'ils ont d'autres nécessités prioritaires,

Considérant le fait que les vétérinaires doivent faire partie de la SOLUTION face aux conséquences tragiques liées à ces surpopulations, telles qu'un plus grand risque de maltraitance, de négligence, d'abandons, et trop souvent de cruauté envers les animaux non désirés,

Au nom de la municipalité de Lejeune, il est proposé par Réjean Albert et secondé par Fernand Albert et résolu unanimement de bien vouloir faire en sorte que les vétérinaires aident à résoudre ce problème, en leur demandant d'offrir sur une base régulière, le service de stérilisation de chiens et de chats, à prix modique, et facilement accessible partout au

Québec, au moins jusqu'à ce que les populations canines et félines soient sous contrôle, et qu'il n'y a plus d'euthanasies de masse, d'animaux jeunes et en santé, au Québec, simplement parce qu'ils ne trouvent pas preneurs.

ADOPTÉE

7 COTISATION ET MEMBERSHIP

a) F.C.M.

On va étudier si ça vaut la peine de devenir membre

8 ADMINISTRATION

a) Délégation des pouvoirs

DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Considérant que le conseil municipal a adopté un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Réso 2017-35

Considérant que l'article 3.1 de ce règlement prévoit la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses à la directrice générale et au directeur des travaux publics.

Sur la proposition de Norbert Michaud et secondé par Réjean Albert d'accepter les champs de compétence et les montants accorder à la directrice générale et au directeur des travaux publics au regard de leur pouvoir d'autoriser des dépenses.

Champs de compétence et montants accordés à la directrice générale outre les dépenses incompressibles identifiées à l'article 6 du Règlement no 275 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour lesquelles la directrice générale est autorisée à effectuer le paiement dans les délais habituels, le conseil délègue à la directrice générale le pouvoir d'autoriser des dépenses pour les fournitures et services mentionnés ci-dessous et pour les montants ne dépassant pas ceux indiqués, et ce, à chaque mois, jusqu'à concurrence des montants prévus au budget de l'exercice 2017 :

Publicité et information	500 .00\$
Services informatiques	1000.00\$

Formation	500.00 \$
Abonnements et cotisations	500.00 \$
Entretien et réparation – édifice et matériel	2000.00 \$
Fournitures de bureau	750.00 \$
Articles de nettoyage	250.00 \$
Équipements, pièces et accessoires – Comité loisirs	500.00 \$

Les dépenses découlant d'une résolution ou d'un règlement du conseil, d'un contrat, d'une entente, d'une convention, de lois ou de règlements gouvernementaux.

Champs de compétence et montants accordés au directeur des travaux publics

Le conseil délègue au directeur des travaux publics le pouvoir d'autoriser des dépenses pour les fournitures et services mentionnées ci-dessous et pour les montants ne dépassant pas ceux indiqués, et ce, à chaque mois, jusqu'à concurrence des montants prévus au budget de l'exercice 2017:

Entretien et réparation des véhicules	2500.00 \$
Entretien et réparation des bâtiments	2000.00 \$
Pièces, accessoires, outils, couteaux, sabots	2000.00\$

Les dépenses découlant d'une résolution ou d'un règlement du conseil, d'un contrat, d'une entente, d'une convention, de lois ou de règlements gouvernementaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTÉE

b) Sauvegarde Infotech

Réso 2017-36

Attendu qu'il est important d'avoir une sauvegarde journalière pour la comptabilité de la municipalité, il est proposé par Marguerite Albert et secondé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'accepter l'offre de Infotech au coût de 250\$ plus taxes pour un an.

ADOPTÉE

e) RIDT changement pour vidange supplémentaire

Réso 2017-37

Attendu que la RIDT demande à chaque municipalité de prévoir une taxe de service complémentaire pour ce type de vidange (supplémentaire).

Attendu que la municipalité n'a pas prévu dans son règlement de taxation la possibilité de taxer ce service complémentaire, la RIDT n'effectuera aucune vidange supplémentaire avant que le propriétaire n'ait été payé d'avance le service à son bureau municipal. Une fois la confirmation de paiement reçue de la part de la municipalité, la RIDT fera la demande de travaux à son sous-traitant.

Il est proposé par Réjean Albert et secondé par Fernand Albert et résolu unanimement qu'à partir du 1er janvier 2017, pour chaque demande de vidange d'installation septique supplémentaire (celle-non prévue dans la planification des 2 ans ou 4 ans), doivent être payé à la municipalité avant d'être vidangé.

ADOPTÉE

9) RESSOURCES HUMAINES

a) Claudine signature

ATTENDU QUE la directrice générale madame Claudine Castonguay qui était en congé de maladie est de retour progressivement au bureau.

Réso 2017-38

Il est proposé par Chantal Dufour et appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement que madame Claudine Castonguay directrice générale soit nommée administrative principale pour l'utilisation de AccèsD affaires pour la municipalité de Lejeune.

Il est proposé par Chantal Dufour et appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement que madame Claudine Castonguay directrice générale et madame Nathalie Charron directrice générale adjointe soient autorisés pour signer les chèques, l'une ou l'autre accompagnée du maire M. Pierre Daigneault ou le maire suppléant Fernand Albert.

ADOPTÉE

b) Nathalie Charron changement de poste

Réso 2017-39

ATTENDU QUE la directrice générale Mme Claudine Castonguay qui était en congé de maladie est de retour progressivement au bureau et que Mme Nathalie Charron occupait le poste de directrice générale par intérim, il se doit de renommer Mme Nathalie Charron au poste de directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe.

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Patrice Dubé et résolu unanimement nommer Mme Nathalie Charron directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

a) Services Auclair pour entretien des chemins

En attente, on vérifie le coût à la M.T.Q. et sur les contrats d'hivers.

Remis prochaine réunion

b) Demande citoyenne ouverture chemin

Réso 2017-40

Nous avons eu la demande écrite de Mme Lise Bherer nous disant qu'en mai 2017 elle et son mari seront résidents permanents au 291 rang du lac à Lejeune et nous demande de bien vouloir entretenir le chemin à longueur d'année jusqu'à chez elle

Il est proposé par Chantal Dufour, secondé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter la demande pour l'entretien du chemin jusqu'au 291 rang du Lac

ADOPTÉE

11. ORGARNISME MUNICIPAL

a) Pompiers

Réso 2017-41

CARNAVAL POMPIER (GLISSADE) 20 FÉVRIER 2016

Il est proposé par Fernand Albert, secondé par Réjean Albert et résolu unanimement de donner l'autorisation pour les points suivants :

Attendu que comme les années antérieures les pompiers de Lejeune organisent l'évènement de la glissade, M. Francis Lagacé chef pompier nous demande de faire un envoie pour l'évènement qui aura lieu le 11 février 2017 et de payer les frais se rattachant à cet envoie.

Attendu que Florence accepte de passer le terrain

Le chef pompier nous demande de donner le droit accès au motoneigiste et VTT pour circuler dans les rues de la Grande-Coulée et du rang 2 pour le 11 février 2017, la journée de l'évènement.

Attendu que le directeur incendie a besoin d'un portable pour son travail, il demande de faire l'achat d'une batterie pour le portable des pompiers et d'un disque dur externe pour garder les données importantes.

Nous déposons la lettre du Directeur incendie concernant la remise de l'achat de l'unité d'urgence neuve.

ADOPTÉE

b) D.S.G.

Réso 2017-42

Attendu que D.S.G. est un organisme qui a besoin de soutien financier, il est proposé par Chantal Dufour et secondé par Marguerite Albert résolu unanimement de payer les frais demandés dans le tableau suivant pour l'année 2017. Aucun autre montant sera déboursé supplémentaire à ceux-ci. Ces montants seront déboursés seulement avec reçus de paiements.

Aide financière de la municipalité de Lejeune à DSG pour 2017

Registraire des entreprises	34,00 \$
CSST-Cotisation annuelle	65,00 \$
Bail CNC	124,17 \$
Bail Canton Rouillard	126,27 \$
Bail Canton Auclair	126,27 \$
Taxes scolaires annuelles	80,29 \$
ATR Festival Lejeune Archet	75,00 \$
ATR Centre Nature et Culture	75,00 \$
Frais annuels pour le site WEB	68,85 \$
Taxes foncières Auclair	34,39 \$
Permis alimentaire CNC et Festival	261,00 \$

Permis de boisson FESTIVAL	34,00 \$
Permis de boisson CNC	435,00 \$
Socan	120,72 \$
Frais de caisse annuellement	200,00 \$
Assurance CNC	41,00 \$
Total 1 900,96 \$	
Taxes municipales (arrérages)	810,43 \$
Comptabilité annuelle	500,00 \$
Entretien: (Matériel)	500,00 \$
Selon besoin (maximum)	Total 1 000,00 \$

**Aide financière maximum prévue pour 2017
3 711,39 \$**

Note: Les montants seront versés sur réception de factures et de reçu.

ADOPTÉE

12. CORRESPONDANCES

Le maire en fait la lecture

13. DEMANDE DE DONS

a) Mc do

Nous décidons de ne pas donner de dons

Réso 2017-43

b) Samuel Sirois

Il est proposé par Marguerite Albert, secondé par Fernand Albert et résolu unanimement de donner un don de 100\$ à Mme Solange Albert pour venir en aide à Samuel Sirois son petit-fils qui a eu récemment un diagnostic de cancer.

ADOPTÉE

c) Quillethon Lorraine Ouellet Castonguay

Réso 2017-44

Ligne de vie (Quillethon Lorraine Ouellet-Castonguay)

ATTENDU QU'il faut aider cet organisme du Témiscouata, qui organise cette activité annuellement pour les gens atteints du cancer ;

ATTENDU QU'on peut organiser une équipe pour représenter la municipalité ;

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Patrice Dubé et résolu unanimement, que la municipalité donne un montant de \$80.00 pour financer une équipe (4 joueurs) soit 20.00\$ par joueur. Le Quillethon aura lieu au Salon de quille de Cabano du 11 février au 19 février 2017 pour une 24e édition.

ADOPTÉE

d) Hockey Témiscouata

Réso 2017-45

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Norbert Michaud d'accepter la demande d'aide financière de Hockey Témiscouata le montant est de 100\$ considérant qu'il y a deux jeunes (50\$) de la municipalité qui sont inscrits dans le pré-novice pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉE

14. AFFAIRES NOUVELLES

a) Reddition compte

Réso 2017-46

ATTENDU QUE le ministère des Transports à verser une compensation pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Réjean Albert, appuyé par Fernand Albert et résolu que la municipalité de Lejeune informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le montant de la subvention est de 73 274 \$.

ADOPTÉE

b) Tableau de bord gestion du schéma incendie

Réso 2017-47

ADOPTION DU TABLEAU DE BORD DE GESTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Lejeune ont pris connaissance du rapport annuel 2016 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Témiscouata;

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement,

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Lejeune soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2016.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Unité d'urgence : À vérifier avec le gouvernement fédéral pour des subventions.
- Francis Lagacé se désiste pour être mandaté pour la recherche d'une unité d'urgence usagée. Voir qui on mandate...
- Demande pour classeur de DSG à mettre à la bibliothèque, réfère à Mme Huguette Beaulieu responsable.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 21h10

Pierre Daigneault

Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.